



Règlement Particulier Endurance

Lieu : La BESACE 08450 Date : les samedi 26 et dimanche 27 août 2017

Organisateur :

Nom du Moto Club : Arden' Moto Passion

Adresse : Mairie

Code Postal : 08390

email : arden.moto.pasion@hotmail.fr

Numéro d'affiliation : 1857

Ville : LE CHESNE

Site web : www.amp08.com

La manifestation se déroulera conformément au Code Sportif de la FFM et au règlement du Championnat Grand Est 2017 ([Règlement Grand Est MOTO](#) et [Règlement Grand Est QUAD](#)). Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

Article 1 : CARACTERISTIQUES DU CIRCUIT

Nom du circuit : Endurance de la BESACE

Ville : LA BESACE

Longueur : 8 km

Largeur de la ligne de départ : au moins 20 mètres

Nombre maximum de moto au départ de la course : 100

Nombre maximum de quads au départ de la course : 100

Article 2 : CATEGORIES ET ENGAGEMENTS

Catégorie : Motocycle de type MotoCross ou enduro et quads à moteur mono ou bicylindre.

Cylindrée : de 50 cc à 1000 cc maximum

Droit d'engagement : 57 € (avant le 15 août 2017) après le 15 août majoration de 10€

Engagement et informations :

Inscription obligatoire sur le site : www.motott.fr

Article 3 : CONTROLE ADMINISTRATIF

1/ QUAD et KIDS

Horaires : le Samedi 26 août de 10h00 à 12h00.

2/ MOTO

Horaires : le Samedi 26 août de 16h00 à 18h00 et le Dimanche 27 août de 07h00 à 08h00.

Chaque participant devra présenter : sa confirmation d'engagement, la licence FFM de la saison en cours, le permis de conduire ou le permis sportif selon l'âge et la cylindrée

ATTENTION NOUVEAU POUR LES LICENCES A LA JOURNEE

Il faut remplir votre licence via le site FFM au moins 72H avant la course et faire tamponner le document par votre médecin. A partir de cette année il n'y a plus de licence a la journée papier (sur toute les épreuves en France).

Article 4 : CONTROLE TECHNIQUE

1/ QUAD et KIDS

Horaires : le Samedi 26 août de 10h00 à 12h00.

2/ MOTO

Horaires : le Samedi 26 août de 16h00 à 18h00 et le Dimanche 27 août de 07h00 à 08h00.

Tous les participants devront y présenter leur véhicule et leur équipement : tenue adaptée, dorsale aux normes, casques de modèle agréé.

En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la Fédération, en refusant de marquer la machine.

Article 5 : HORAIRES PREVISIONNELS

QUADS:

Epreuve le **samedi 26 août 2017** ; 2 manches de 1h30 **en duo et solo**

Tour de reconnaissance à 13h00.

Départs : première manche 13h30 et deuxième manche 16h30

Remise des prix quad 18h30

MOTOS:

Epreuve le **dimanche 27 août 2017** ; 2 manches de **2h00 en solo** et **3h00 en duo**

Tour de reconnaissance à 08h30

Départs : première manche 09h00 et deuxième manche 14h00

Remise des prix moto 18h00

Fin de la manifestation pour 20 h.

Article 6 : ASSURANCE

Une assurance conforme aux dispositions du Code du sport est souscrite par le club.

Article 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

La ligne de départ : Apres avoir fait le tour de reconnaissance le pilote ***qui porte le dossard*** ira directement se mettre en place sur la ligne de départ ***sans repasser par les stands***. Les pilotes se placeront dans l'ordre d'arrivée des engagements soit l'ordre des numéros sauf pour les pilotes du championnat qui ont envoyé leur engagement 2 mois avant l'épreuve. Le départ sera donné style « le Mans », machines placées en épi d'un côté de la piste, les pilotes étant de l'autre côté, un genou à terre. Au signal du directeur de course, les pilotes franchiront la distance les séparant de leurs machines et devront ***eux même la mettre en marche***.

Parc de ravitaillement: Un emplacement de 3X3 sera mis à disposition pour chaque équipage. Les motos (ou quads) devront ***y rouler à allures réduite (sous peine de sanction)*** Celui-ci servira à faire le changement de dossard ainsi que la mécanique. Le ravitaillement en carburant devra s'effectuer obligatoirement dans le parc ***moteur arrêté***. Aucun carburant ne peut être transporté par le pilote. Chaque équipage devra être en possession d'un tapis environnemental et d'un extincteur en cours de validité, pour feux d'hydrocarbures de 5kg minimum. En cas de panne, un pilote peut faire rapporter son dossard au stand par un autre concurrent, le tour n'étant pas comptabilisé. Il est interdit de sortir du stand sans le dossard.

Les voitures seront tolérées pendant 15 min pour amener le matériel.

La ligne d'arrivée : À l'arrivée le drapeau à damier sera abaissé sur le premier équipage classé. A partir de ce moment, les autres pilotes auront 20 minutes pour franchir la ligne d'arrivée.

L'équipage ayant effectué le plus grand nombre de tours sera déclaré vainqueur du classement « scratch » établi à la fin de l'épreuve. Pour être classé, chaque équipe devra effectuer 75% des tours effectués par le premier scratch.

Article 8 : MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Responsable médical : Dr NANJY Desiré.

Ambulances : Chalon Martel de 08400 Vouziers et Orillon 08200 Floing.

Secouristes : Protection civile

Article 9 : OFFICIELS

Directeur de course : LAROZE Didier

Responsable technique : PARANT Jean Luc

Jury sportifs : LAMBINET Hubert, LACHUT Joel, LOIX Régis

Chronométrage : Moto TT